



Comment estimer le montant de l'indemnisation

Par **sebNord**, le **07/03/2019** à **13:47**

Dans le cadre d'une conciliation avec mon bailleur, je souhaite savoir comment puis-je estimer le montant de l'indemnisation à demander suite à un trouble de jouissance qui a duré 4 années?

Le résumé de la situation :

Je suis locataire d'une maison neuve, lors de l'état des lieux d'entrées il a été constaté une grosse infiltration dans une chambre, à cause d'une mauvaise isolation/étanchéité. Plusieurs interventions ont été faites mais sans résultats et sans suivi non plus. Depuis deux ans, d'autres problèmes d'infiltration et d'humidité on apparus dans les autres pièces toujours à cause de la mauvaise isolation du logement. Après 4 années de troubles j'ai décidé de passer par la case conciliation . Le bailleur accepte un arrangement mais je ne connaissais pas les règles de calcul pour ce genre de préjudice. En gros, combien dois-je demander pour ne pas me faire avoir. Pourriez vous m'éclairer s'il vous plaît. Merci d'avance.

Par **sebNord**, le **14/03/2019** à **20:34**

Bonjour, y a-t-il un expert en la matière svp?
Merci d'avance pour votre aide?